

COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

FÉVRIER 2026	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHÉTIQUE TRV scolaire (hors gazole)	+ 0,2 % (0,0 %)	+ 1,5 % (+ 1,6 %)	+ 2,0 % (+ 2,3 %)	+ 2,2 % (+ 3,0 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	+ 3,1 %	+ 0,8 %	- 1,1 %	- 5,0 %
	L'indice augmente de +3,1% en février. Son évolution moyenne annuelle en baisse (-5%) a une incidence sur les variations annuelles de l'indice synthétique. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2026 sur www.cnr.fr : Fiscalité gazole 2026 .			
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 0,2 %	+ 0,7 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %
	L'indice augmente de +0,2% en février en raison des évolutions de ses deux composantes entretien-réparations (+0,1%) et pneumatiques (+0,4%). L'indice enregistre une inflation moyenne annuelle de +2,5%.			
MATÉRIEL TRV scolaire	- 0,2 %	+ 2,5 %	+ 2,9 %	+ 2,8 %
	L'indice diminue de -0,2% en février 2026 en raison des variations des taux d'intérêt retenus dans les calculs. Certaines composantes de l'indice sont recalées uniquement dans les indices de janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci, les prix de véhicules augmentent de +2%. La composante assurance progresse de +7,6% cette année. Les calculs de coût de détention tiennent compte du taux de renouvellement des parcs (8% cette année). Depuis un an, l'indice progresse de +2,8% en moyenne annuelle.			
CONDUCTEUR TRV scolaire et régulier	0,0 %	+ 2,2 %	+ 2,2 %	+ 3,9 %
	Indice inchangé en février. L'indice augmente de +2,2% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +1,3% à compter du 1er janvier 2026 (accord social du 27 novembre 2025 signé par la totalité des organisations professionnelles représentatives). L'instauration de la réduction générale dégressive unique (RGDU) de cotisations en janvier 2026 s'est traduite par une baisse des allègements et par un accroissement des charges patronales pour les entreprises. L'indice tient compte des nouveaux taux de cotisations employeurs applicables au 1er janvier 2026. Depuis 12 mois, l'indice augmente de +3,9% en moyenne annuelle.			
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	0,0 %	0,0 %	+ 2,0 %	+ 2,1 %
	Indice inchangé en février. Depuis un an, l'indice augmente de +2,1% en moyenne annuelle. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

* moyenne (mars 2025 inclus à février 2026 inclus) / moyenne (mars 2024 inclus à février 2025 inclus).